



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 27 mars 2024

Le mercredi 27 mars 2024, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 22 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, Mme Stéphanie BLONDEL, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représenté

M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

Demande de subvention pour l'extension du système de vidéoprotection sur la commune

Vu le programme « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération n°2170, en date du 22 décembre 2021, par laquelle le Conseil municipal approuvait l'installation d'équipements de vidéoprotection sur la commune.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de continuer à déployer ces équipements de vidéoprotection pour un montant prévisionnel de 32 597,10 € HT ; soit pour 15 caméras réparties sur les 11 sites suivants :

- Restaurant scolaire - Rue du château (2)
- Rond point du collège - Rue Salvador Allende (1)
- Salle des fêtes – Rue Salvador Allende (2)
- Rue du Marais – Rue Philippe Antoine Merlin (1)
- Rue du Héron Cendré (1)
- Jardins familiaux – Rue du Bias (1)
- Centre culturel Patrick Masclet - Rue de la Chaussée (2)
- Giratoire Simone Veil – Rue Simone Veil (1)
- École François Noël – Rue de la Gare (1)
- Pharmacie - Rue Georges Lefebvre (1)
- Services techniques – Rue de Douai (2)

Considérant que ce projet est éligible au fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) – programme « S » (sécurisation) à hauteur de 50% de la dépense et selon le plan de financement suivant :

Installation de caméras :	32 597,10 €
État – FIPD :	16 298,55 € (50%)
Part communale :	16 298,55 € (50%)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- D'approuver l'extension du système de vidéoprotection sur la commune pour un montant de 32 597,10 € HT.
- De solliciter auprès de l'État une subvention d'un montant de 16 298,55 € au titre du FIPD « S » ; soit à hauteur de 50 % de l'enveloppe des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions.

POUR	: 23
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
NE PARTICIPE PAS	: 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)

**Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,**

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Publié le : 29/03/2024 Transmis au contrôle de légalité le : 29/03/2024
--